



## Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

### Analysez vos effluents d'élevage

**Profitez de la prochaine campagne de ramassage  
des effluents près de chez vous :**



- le **mercredi 8 mars** : échantillons à déposer à **Besançon** avant 10h, à **Tarcenay** avant 10h30, à **Valdahon** avant 12h, à **Roulans** avant 13h30 et à **l'Isle sur le Doubs** avant 14h30.
- le **mardi 14 mars** : échantillons à déposer à **Valdahon** avant 9h30, à **Houtaud** avant 10h, au **Russey** avant 11h, à **Maîche** avant 12h et à **Belleherbe** avant 13h30.

**En bleu** : collecte dans les locaux de Conseil Elevage 25-90 - **En vert** : locaux Chambre d'Agriculture.



Constituez l'échantillon au plus proche du chantier d'épandage (si nécessaire mettez l'échantillon au congélateur en attendant la collecte).

**Pour du fumier** : **idéalement sur la parcelle au moment d'un épandage** ou dans la fumière ou au tas, dans ce cas veillez à prélever à plusieurs hauteurs et profondeurs, mélangez au moins 15 prélèvements dans un seau pour obtenir environ 1 kg de fumier homogène et représentatif qui sera mis dans un sac de type congélation ou sachet zip.

**Pour du lisier** : **prélevez de préférence lors d'un chantier d'épandage sinon dans la fosse préalablement brassée** pour obtenir un produit homogène, puis prélevez à différentes hauteurs dans la fosse pour obtenir environ 1 litre de liquide à mettre dans un flacon en plastique.

**Attention, l'échantillon doit être prélevé dans les 24 h avant la collecte et conservé au frais, sinon il faut le mettre au congélateur jusqu'au moment de la collecte.**

**Coût 2017 par analyse : 75 € HT** (collecte, envoi, analyse par le laboratoire et conseil agronomique).

#### Rappel de la réglementation sur les épandages



Il n'existe pas dans le Doubs de date d'interdiction d'épandage au cours de l'hiver. Le Code de l'Environnement, les arrêtés relatifs aux Installations Classées (27/12/2013) et au Règlement Sanitaire Départemental (11/04/2014) précisent que les épandages sont interdits sur les sols enneigés, inondés ou détrempés, pendant les périodes de forte pluviosité, sur les sols en forte pente, sur les sols pris en masse par le gel (exception faite des fumiers ou composts). **L'actualité récente a été marquée par des épandages en infraction sur neige.** A l'échéance 2019 ou 2020 toute exploitation devra être aux normes 4, 5 ou 6 mois de stockage des effluents liquides selon l'altitude (voir bulletin précédent). Si vous rencontrez des difficultés particulières (fosse proche de la saturation), n'hésitez pas à prendre contact avec la Chambre d'Agriculture afin de trouver une solution à court terme mais également pour réaliser un diagnostic de vos bâtiments et vous accompagner techniquement et financièrement dans vos projets de mise aux normes (sollicitation des aides publiques).

## Epandages en sortie d'hiver : valoriser plutôt que vider

Pour valoriser au mieux les effluents d'élevage il faut les réserver aux cultures ou aux parcelles qui ont les besoins les plus élevés (sols profonds, prairies fauchées). Il est également préférable de faire coïncider la période d'apport avec la période d'absorption des cultures, en particulier pour les effluents liquides dont une part importante de l'azote est disponible à court terme. N'apportez pas en sortie d'hiver des effluents liquides sur des parcelles qui seront semées en maïs en avril ou en mai, la majorité des besoins azotés du maïs aura lieu en juillet. D'ici là le sol étant nu, les apports trop précoces entraîneront des pertes par lessivage !

### Fumier et compost :



**Les épandages sont possibles** sur sols ressuyés et en l'absence de neige. La minéralisation de l'azote organique (forme très majoritaire et non lessivable dans ces produits) se produira au fur et à mesure du réchauffement des sols et fournira progressivement de l'azote disponible pour les plantes jusqu'au cours de l'été.

### Lisier et purin :

**Ne videz pas les fosses sur une courte période.**

**La majorité du volume des effluents sera épandue à proximité du seuil des 200 °C** (voire 250°C pour les parcelles les plus tardives ou mal exposées).



Ces seuils annoncent le redémarrage de la végétation et la période optimale d'apport pour les engrais minéraux (100 % d'azote disponible) et les effluents liquides (30 à 60 % d'azote disponible).

- **Les épandages seront étalés** selon la précocité des parcelles, l'utilisation des prairies (fauches ou pâture). Une partie des effluents peut aussi être épandue après les foin pour les regains.
- **Respectez un délai minimum de 4 semaines (Comté) ou 6 semaines (Morbier, Mont d'Or)** avant toute utilisation de l'herbe. Prévoyez un délai minimum de **6 semaines pour lutter contre d'éventuels problèmes sanitaires** (salmonelles).
- **Consultez les prévisions météorologiques** à 8 jours et retardez les épandages si de fortes pluies, si une période sèche ou un refroidissement sont annoncés.
- **Préférez les épandages lors de journées couvertes.** Attention à la bise, aux périodes sèches et aux températures élevées qui favorisent les pertes ammoniacales d'azote.

D'après les prévisions météo actuelles, le seuil des 200 °C devrait être atteint en 2017 :

- fin février à début mars en zone basse et sur le premier plateau (< 700 m)
- vers le 10 - 15 mars pour les seconds plateaux (700 à 1000 m)
- après le 15 mars aux plus hautes altitudes du département

En attendant cette période optimale, quand le seuil des 200°C n'est pas encore atteint, si les capacités des fosses sont trop justes, des épandages (en quantité limitée et à dose réduite) peuvent être réalisés sur sol ressuyé et en absence de neige, en choisissant des parcelles en herbe, sur sol profond (> 35 cm, **en vert dans le plan d'épandage**) et planes. Il s'agit de gagner quelques jours à quelques semaines avant le seuil des 200°C.

**La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :**  
**Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.**  
**Projets bâtiments : Pauline Thouvenin ou Pierre-Emmanuel Javel au 03.81.65.52.76.**  
**Retrouvez les derniers bulletins techniques épandage sur notre site internet :**  
**[www.franche-comte.chambagri.fr](http://www.franche-comte.chambagri.fr) rubrique Cia25-90 puis «Nos publications»**